

FICHE DE PROCEDURE OPERATIONNELLE

INTERVENTION SUR LE RESEAU FERRE

Réf.: réunion du 11/09/06 avec resp. sécurité SNCF Auvergne

LE DANGER



Etre heurté par un train non vu ou non entendu

Plusieurs cheminots meurts chaque année percutés par un train!

S'il n' y a pas de vies humaines en jeu attendre un responsable SNCF - Chef d'Incident Local - sur les lieux (délai d'ASLL : 1







- ▶ Distance d'arrêt : 1500 m
- ▶ Bruit du train étouffé par le relief et/ou les cours d'eau
- ▶ Portée efficace des phares la nuit : 100 m

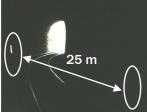




ATTENTION: dans les tunnels, il n' y a pas de place pour un homme entre les parois et le train!

> PROCEDURE D'URGENCE: se jeter au sol et s'allonger contre la paroi du tunnel en se débarrasant hors voie, au préalable, du matériel transporté





Dans les tunnels il y a une niche de mise en sécurité tous les 25 m en quinconce



MEMES DANGERS mêmes dispositifs sur les VIADUCS

STOP

NE JAMAIS SE FIER AUX HORAIRES THEORIQUES DES TRAINS : train supplémentaire, train en retard, draisine, train de travaux (Y COMPRIS LA NUIT!)

PROCEDURE D'ENGAGEMENT SUR LES VOIES



Par rapport à un passage à niveau (PN)

Indiquer le point de pénétration sur les voies + le sens d'engagement (en direction de Langogne par exemple)



Par rapport à un tunnel









du passage à niveau (PN) et nom de la ligne

▶Point kilométrique

- **▶1 téléphone de voie par PN :**
- OU en relation avec la gare ouverte la + proche
 - avec le PC SNCF (Clermont)



A chaque extrémité des tunnels :

- * NOM DU TUNNEL
- * LONGUEUR DU TUNNEL

Donner sa position à partir des téléphones de voie : 1 TPH tous les 1200 m (chaque téléphone de voie est indentifié par son PK de position)

Se repérer également par rapport aux PK (point kilométrique)







Confirmer au CODIS par radio



Demander "ARRET DE **CIRCULATION" ou** "CIRCULATION A VUE"



Port du gilet haute visibilité obligatoire sur les voies





